



## Correction du DM Compilé Information & consentement:

1/	BC	2/	AD	3/	CD	4/	ABD	5/	B
6/	ACD	7/	B	8/	AD	9/	ACD	10/	AD
11/	ABC	12/	AC	13/	ABCD	14/	AB	15/	AB
16/	E	17/	AC	18/	D	19/	CD	20/	BCD
21/	BD	22/	A	23/	C	24/	E	25/	ABC
26/	B	27/	C	28/	BCD	29/	AB	30/	D
31/	AC	32/	ABC	33/	D				

### QCM 1 : BC

- A) Faux : archi faux : **toute personne a le droit d'être informée sur son état de santé +++++**  
 B) Vrai  
 C) Vrai : on rappelle qu'une bonne observance, c'est quand le patient prend bien son traitement, régulièrement, donc s'il est bien informé, il pourra mieux prendre son traitement  
 D) Faux : un préalable **OBLIGATOIRE** +++ (on ne peut pas obtenir le consentement éclairé du patient sans l'avoir informé auparavant !!!)  
 E) Faux

### QCM 2 : AD

- A) Vrai  
 B) Faux  
 C) Faux  
 D) Vrai  
 E) Faux : l'information doit être **CLAIRE** (compréhensible pour le patient), **LOYALE** (on ne ment pas au patient) et **APPROPRIÉE** (adaptée au profil du patient et NON exhaustive)

### QCM 3 : CD

- A) Faux : tous les risques fréquents (graves ou pas graves) et tous les risques graves (même s'ils sont exceptionnels) +++++  
 B) Faux : avant tout **ORALE** +++++++  
 C) Vrai : on rappelle que l'information est appropriée  
 D) Vrai : plus ils sont matures (donc grands), plus on va pouvoir les informer directement  
 E) Faux

### QCM 4 : ABD

- A) Vrai : la prof ne dit plus « conscient » donc on retient un consentement « libre et éclairé » (et conscient entre autre car c'est quand même important)  
 B) Vrai  
 C) Faux : le consentement ne nécessite aucun formalisme, et il peut donc être donné **oralement** par le patient  
 D) Vrai : on va quand même rechercher le consentement de la famille, des proches ou de la personne de confiance  
 E) Faux

### QCM 5 : B

- A) Faux : certes, les parents sont les responsables, mais le consentement doit être systématiquement recherché chez les mineurs, s'ils sont aptes à exprimer leur volonté et de participer aux décisions  
 B) Vrai : +++ (petit rappel : un seul des deux parents pour les actes usuels, et les deux parents pour les soins non usuels !!!!!)  
 C) Faux : c'est une exception : si on a un risque grave pour le mineur, le médecin peut passer outre l'opposition des parents et pratiquer l'intervention  
 D) Faux : si, c'est encore une fois une exception au consentement parental  
 E) Faux

### QCM 6 : ACD

- A) Vrai : +++ c'est son rôle : une personne désignée par le patient pour l'accompagner et participer aux décisions, et qui est consultée au cas où il serait hors d'état d'exprimer sa volonté  
 B) Faux : son témoignage prévaut sur tous les autres témoignages (à part celui du patient bien sûr)  
 C) Vrai  
 D) Vrai : la personne de confiance est seulement « consultée » (cf. C), donc le médecin peut quand même agir malgré son opposition  
 E) Faux

### **QCM 7 : B**

- A) Faux : absolument pas : elle doit être **adaptée au patient**, à sa maladie et le médecin peut même tenir le patient dans l'ignorance d'un pronostic fatal
- B) Vrai : circonspection = retenue prudente (cf correction item A)
- C) Faux : les proches doivent être prévenus pour apporter un soutien au patient (sauf opposition de ce dernier)
- D) Faux : certes, on doit prévenir les proches, mais si le patient s'y oppose, on respecte sa volonté !!!
- E) Faux

### **QCM 8 : AD**

- A) Vrai : ça fait partie des incapacités matérielles
- B) Faux : n'importe quoi
- C) Faux : c'est le patient qui peut refuser d'être informé, pas le médecin qui refuse de l'informer !!
- D) Vrai : +++
- E) Faux

### **QCM 9 : ACD**

- A) Vrai
- B) Faux : certes, les parents sont destinataires de l'information et sont donc en mesure de décider d'accepter ou refuser les soins, cependant, si le mineur est assez mature et donc en mesure de participer aux décisions le concernant, on doit bien évidemment le faire participer à la prise de décision
- C) Vrai
- D) Vrai : récap : le mineur s'oppose à l'information de ses parents, donc le médecin doit le persuader de les informer, mais s'il maintient son refus, il devra être accompagné d'une personne majeure de son choix pour ses prestations médicales
- E) Faux

### **QCM 10 : AD**

- A) Vrai : on rappelle que l'information est un préalable OBLIGATOIRE à l'obtention du consentement ++++++
- B) Faux : là c'est n'importe quoi : le consentement peut en effet être retiré à tout moment mais par le patient, non pas par le médecin !!!
- C) Faux : ça fait partie des exceptions où un consentement écrit est requis (dans le cours, la prof ne cite que les IVG et les recherches impliquant la personne humaine)
- D) Vrai : bon j'avoue c'est pas dit explicitement dans le cours, mais dans le cadre d'une chirurgie usuelle, un consentement oral est suffisant
- E) Faux

### **QCM 11 : ABC**

- A) Vrai : toute personne prend des décisions concernant sa santé, en collaboration avec le professionnel de santé, **compte tenu des informations qui lui sont apportées** +++++
- B) Vrai : +++++
- C) Vrai : cela évite des procès fondés sur le défaut d'information
- D) Faux : n'importe quoi
- E) Faux

### **QCM 12 : AC**

- A) Vrai +++++
- B) Faux : seulement s'ils sont graves
- C) Vrai +++++
- D) Faux : les risques faibles importent seulement s'ils sont fréquents
- E) Faux : récap : tous les risques fréquents (graves ou pas) et tous les risques graves (même s'ils sont exceptionnels) +++++

### **QCM 13 : ABCD**

- A) Vrai : oui en cas d'urgence par exemple
- B) Vrai : bien sûr !!! Tant que la personne est en mesure d'exprimer un consentement libre et éclairé, on doit le rechercher !!!
- C) Vrai : par le patient bien sûr ++++++
- D) Vrai ++++++
- E) Faux

**QCM 14 : AB**

- A) Vrai +++++
- B) Vrai +++++
- C) Faux : aucun rapport, les parents peuvent quand même exprimer leur consentement
- D) Faux : c'est pas possible ça
- E) Faux

**QCM 15 : AB**

- A) Vrai
- B) Vrai
- C) Faux : on informe sur tous les risques fréquents et les risques exceptionnels seulement s'ils sont graves +++++
- D) Faux : inventé (c'est même pas une information médicale donc rien à voir)
- E) Faux

**QCM 16 : E**

- A) Faux : elle doit être claire, loyale et **APPROPRIÉE** (càd adaptée à chaque patient) !!!
- B) Faux : NON, c'est l'information **ORALE** qui garantit la bonne compréhension du patient +++
- C) Faux : un peu piégeux, mais le médecin doit révéler l'information malgré l'opposition du patient, s'il y a un risque de transmission à des tiers (le VIH par exemple) +++
- D) Faux : l'information n'est PAS totale, elle est appropriée à chaque patient et à la situation
- E) Vrai

**QCM 17 : AC**

- A) Vrai : logique, si le patient ne peut pas exprimer sa volonté, on ne peut pas obtenir son consentement libre et éclairé, donc on va devoir consulter la personne de confiance, sa famille ou ses proches
- B) Faux : NON !!! C'est la **personne de confiance** qui est consultée en priorité +++ (son témoignage prévaut sur tous les autres témoignages)
- C) Vrai : c'est une exception à l'information et donc au consentement : en cas d'urgence vitale, on peut ne pas informer le patient, donc on ne peut pas obtenir son consentement, car l'information est un préalable OBLIGATOIRE au consentement (= on ne peut pas obtenir le consentement d'un patient sans l'avoir informé au préalable)
- D) Faux : Le rôle de la personne de confiance est seulement **CONSULTATIF** +++, elle ne décide absolument pas à la place du patient !!
- E) Faux

**QCM 18 : D**

- A) Faux : un peu ambigu j'avoue car certes les **parents sont les destinataires de l'information** des mineurs, mais la loi du 4 mars 2002 prévoit que les mineurs ont le droit de recevoir eux même l'information, qui doit être **adaptée à leur degré de maturité** (donc dans le cas de Gaël, on doit adapter l'information pour qu'il puisse la comprendre)
- B) Faux : le médecin peut passer **outre le refus des parents** si ce refus risque d'entraîner des **conséquences graves pour la santé du mineur** (dans le cas de Gaël, si on le prend pas en charge, il risque de mourir, donc on peut intervenir malgré le refus des parents)
- C) Faux : pour les soins non usuels, le consentement des **deux parents** est nécessaire +++
- D) Vrai : oui totalement vrai +++
- E) Faux

**QCM 19 : CD**

- A) Faux : c'est vrai mais c'est mentionné dans le code de la santé publique !!
- B) Faux : là c'est n'importe quoi : on doit toujours informer le patient, dans la mesure du possible, pour qu'il puisse prendre des décisions le concernant, avec le professionnel de santé
- C) Vrai +++++
- D) Vrai +++++++
- E) Faux

**QCM 20 : BCD**

- A) Faux : si ++++++ l'information doit porter sur **tous les risques fréquents** du traitement mais également **tous les risques graves** même s'ils sont exceptionnels !!!!
- B) Vrai : c'est vrai comme il y a écrit que c'est une liste non exhaustive (car l'info doit également porter sur les conditions financières de prise en charge, les effets secondaires des traitements...)
- C) Vrai +++++++
- D) Vrai : oui !!!! C'est pour ça qu'on délivre l'information oralement, car l'information orale est elle seule garante d'une bonne compréhension du patient ++++
- E) Faux

**QCM 21 : BD**

- A) Faux : si le patient est en état de recevoir l'info, on lui dit !!! On ne va pas informer le patient en cas d'urgence vitale si ce dernier n'est pas en capacité de recevoir l'information ++++
- B) Vrai : +++++ si le patient a le VIH typiquement
- C) Faux : là c'est n'importe quoi : en cas de pronostic grave, on va adapter l'information au patient, et on peut même le tenir dans l'ignorance... par contre la famille du patient sera informée (sauf opposition préalable du patient) pour lui apporter un soutien moral
- D) Vrai
- E) Faux

**QCM 22 : A**

- A) Vrai +++++ l'information est un préalable OBLIGATOIRE à l'obtention du consentement
- B) Faux : c'est FAUX le consentement du patient est OBLIGATOIRE avant chaque prestation médicale (et si le patient est hors d'état d'exprimer sa volonté, on demandera à la famille ou à la personne de confiance)
- C) Faux : il peut être retiré à tout moment par le patient ++++++
- D) Faux : le consentement ne nécessite aucun formalisme !!!! Il est donné oralement dans la plupart des cas, sauf dans certains cas où un consentement écrit est requis ++++++
- E) Faux

**QCM 23 : C**

- A) Faux : consentement des **DEUX** parents pour les actes non usuels (chirurgie, traitement lourd, anesthésie générale...)/ consentement d'**UN SEUL** parent pour les actes usuels (vaccination, soins courants...) ++++
- B) Faux : alors c'est un piège un peu subtil : le médecin peut en effet passer outre le refus des parents mais ce refus risque d'engendrer des **conséquences graves pour la santé du mineur** ++++++
- C) Vrai : on rappelle que le témoignage de la personne de confiance PRIME sur tous les autres témoignages
- D) Faux : contraignant = qui s'impose obligatoirement, c'est FAUX car le rôle de la personne de confiance est seulement **consultatif** ++++++
- E) Faux

**QCM 24 : E**

- A) Faux : claire, loyale et **APPROPRIÉE** (càd personnalisée pour chaque patient +++++)
- B) Faux : pas uniquement l'état de santé du patient (on informe également sur les traitements, certains risques du traitement, le pronostic du patient...)
- C) Faux : oui elle est avant tout orale +++++ car justement une information écrite seule ne peut pas assurer une bonne compréhension du patient ++++++
- D) Faux : le patient peut effectivement demander à ne pas être informé SAUF s'il a une maladie qui a un risque de transmission à autrui (le VIH par exemple) ++++++
- E) Vrai

**QCM 25 : ABC**

- A) Vrai +++++
- B) Vrai
- C) Vrai ++++++
- D) Faux : si le patient a refusé l'information de ses proches, on ne les informe pas !!!!
- E) Faux

**QCM 26 : B**

- A) Faux : NON !!!!!!! L'information est un préalable INDISPENSABLE à l'obtention du consentement du patient ++++++
- B) Vrai : il ne nécessite en effet aucun formalisme ++++
- C) Faux : consentement des deux parents pour les actes non usuels et d'un seul parent pour les actes usuels ++++
- D) Faux : c'est la **PERSONNE DE CONFIANCE** qui est consultée en priorité (son témoignage prime sur les autres)
- E) Faux

**QCM 27 : C**

- A) Faux : on doit  **systématiquement rechercher le consentement du sujet mineur**, s'il est apte à exprimer sa volonté et participer à la décision !!!!!
- B) Faux : une intervention chirurgicale est un acte non usuel donc **consentement des DEUX parents** ++++
- C) Vrai : pareil, l'anesthésie est un acte non usuel donc consentement des deux parents
- D) Faux : il peut passer outre le refus d'un traitement par les parents si ce refus risque d'entraîner des **conséquences graves pour la santé du mineur** +++
- E) Faux

**QCM 28 : BCD**

- A) Faux : tout est vrai mais c'est le 4 mars 2002 (désolé du piège nul mais on retient bien 4/3/2 pour cette date)
- B) Vrai +++++
- C) Vrai ++++++
- D) Vrai : car une information orale permet la bonne compréhension du patient, à l'inverse de l'information écrite !!!
- E) Faux

**QCM 29 : AB**

- A) Vrai
- B) Vrai
- C) Faux : si, il peut s'opposer, et s'il le fait, il devra être accompagné d'une personne majeure de son choix lors de chaque prestation médicale
- D) Faux : bien sûr que si +++
- E) Faux

**QCM 30 : D**

- A) Faux : JAMAIS +++++ (sauf certaines exceptions)
- B) Faux : non il ne nécessite aucun formalisme, il peut être donné de manière orale sauf exceptions
- C) Faux : actes usuels = consentement d'un des deux parents / actes non usuels = consentement des deux parents
- D) Vrai : on rappelle que son témoignage prévaut sur tous les autres (même celui de la famille et des proches)
- E) Faux

**QCM 31 : AC**

- A) Vrai +++++
- B) Faux : pas du tout, l'information est adaptée au patient et à sa compréhension, et il existe certaines situations dans lesquelles on pourra ne pas informer le patient
- C) Vrai : +++++ TOUS les risques fréquents et TOUS les risques graves (même s'ils sont exceptionnels)
- D) Faux : c'est l'information **ORALE** qui garantit une bonne compréhension du patient !!!!
- E) Faux

**QCM 32 : ABC**

- A) Vrai : on ne peut PAS obtenir le consentement du patient sans l'avoir informé préalablement !!!!
- B) Vrai : c'est une des limites de l'information du patient, lorsque le patient n'est pas en mesure de recevoir l'info
- C) Vrai : oui totalement !! c'est encore une fois une des limites de l'information : un malade peut être tenu dans l'ignorance d'un diagnostic ou d'un pronostic grave (s'il est vulnérable notamment)
- D) Faux : le cancer n'est pas une maladie à risque de transmission donc, si le patient refuse d'être informé, il n'y a pas lieu de délivrer l'information (ça aurait été vrai si le patient avait le VIH par exemple)
- E) Faux

**QCM 33 : D**

- A) Faux : le recueil du consentement ne nécessite **aucun formalisme** +++++, il peut être donné oralement
- B) Faux : il peut être **retiré à tout moment** par le patient +++
- C) Faux : il est nécessaire avant TOUTE prestation médicale, quelle qu'elle soit
- D) Vrai
- E) Faux